



RAPPORT ANNUEL 2001-2002

Il nous fait plaisir de vous présenter ce rapport annuel de l'Association des cadres de la santé et des services sociaux du Québec (ACSSSQ) pour l'année 2001-2002. Entre 1997 et 2000, les effectifs d'encadrement du réseau ont été réduits de près de 30%. Contrairement à nos partenaires, notre Association a très peu été affectée par les départs, les fermetures et les fusions d'établissements. Notre membership qui avait alors pris un léger recul à aujourd'hui non seulement retrouvé son niveau de 1997 mais maintient une constante augmentation.

Notre philosophie première, basée sur l'écoute active et le service personnalisé aux membres, continue à être notre marque de commerce.

Nous avons poursuivi la pleine représentation individuelle et collective de nos membres et sommes positionnés comme une partenaire incontournable du réseau. La qualité du membership, l'implication de plusieurs de nos membres à certains comités de travail et le dynamisme de l'équipe des permanents sont les principaux atouts de notre Association.

Changement à la présidence et à la direction

Après cinq années à la présidence, Michel Legros cédait sa place à Hélène Tremblay lors de l'Assemblée générale des membres de l'automne 2001.

En décembre de la même année, le directeur exécutif, Jean Joseph Rheault, annonçait pour la fin du mois, son départ à la retraite.

Les membres du Conseil profitant de la disponibilité de Michel Legros et de sa connaissance des dossiers et des enjeux de l'Association, lui demandèrent d'assurer l'intérim pour une période d'un an. Dans le même élan, le Conseil lui a confié la responsabilité de revoir l'organisation et le partage des tâches du personnel de la permanence.

Cette période a permis aux membres du Comité administratif de procéder à une analyse et une définition du profil du directeur exécutif qui sera appelé à diriger l'équipe pour les années à venir. Il est prévu que le poste sera comblé en début d'année 2003.

Orientation et plan d'association

Au cours des 30 dernières années, l'Association a grandement évolué. Afin de s'assurer de maintenir un niveau de services de qualité, nous avons jugé opportun, à ce moment de notre histoire, de faire appel à l'opinion des membres par l'entremise d'un sondage.

Nous avons été heureux de constater que 90% des membres se disent satisfaits des services qu'ils reçoivent de l'Association. La presque totalité des répondants lisent notre magazine, l'Info-cadres, et près de 50% consultent notre site Web.

Au fil des ans, la représentation au Conseil provincial s'est élargie afin de s'adapter à l'évolution du membership due à notre ouverture sur l'ensemble des établissements du réseau.

Le nombre et la complexité des dossiers que nous traitons, la présence des membres dans tous les types d'établissements et le peu de disponibilité des cadres pour se consacrer aux chantiers de l'Association, font que nous nous sommes dotés d'une équipe de permanents dédiés et complémentaires par la diversité de son expertise. Ceci a eu pour effet de modifier quelque peu le mode de fonctionnement

instauré par les pionniers.

Par conséquent, et afin de maintenir le niveau de services auquel les membres sont habitués, les membres du Conseil ont entrepris une analyse de la structure politique de l'Association et des modifications sont anticipées.

Notre défi est de consolider notre présence auprès des membres, d'alléger la structure et de maximiser nos ressources afin que chaque dollar investi soit rentabilisé.

Nouveau nom de l'Association

À la veille de son 30^e anniversaire, les membres se sont prononcés en faveur de changer le nom de l'Association pour celui de **APER santé et services sociaux**, soit l'Association du personnel d'encadrement du réseau.

Le choix du nom a été influencé par le désir de maintenir notre représentativité associative pour l'ensemble du personnel d'encadrement du réseau.

Cette décision a impliqué plusieurs modifications reliées à notre nouvelle image corporative. Nous sommes persuadés que cette appellation saura nous démarquer tout en démontrant visuellement une ouverture sur un réseau en changement.

Équité salariale

Tout comme celui des syndiqués, le système de classification des cadres fut jugé non conforme aux règles émises par la Commission sur l'équité salariale. Afin de remédier à la situation, l'Association (Marcelle Hardy et Michel Legros) est activement impliquée avec le Conseil du trésor et le MSSS afin de revoir le système et l'adapter aux exigences de la Loi.

Selon les ententes, les travaux devront être complétés en décembre 2002. Nous prévoyons certains ajustements salariaux qui seront rétroactifs au 21 novembre 2001.

Merci à tous les membres qui ont consacré plusieurs heures afin de compléter le questionnaire envoyé par le MSSS.

Participation au RACAR et au CPI

Nous avons maintenu notre influence au Regroupement des associations de cadres en matière d'assurance et de retraite (RACAR). Denis Joly, notre conseiller juridique, occupe le poste de vice-président assurances au bureau de direction de cet organisme. Il agit également comme représentant des cadres intermédiaires au Comité paritaire intersectoriel (CPI).

Cette implication active démontre notre souci de bien remplir nos obligations à l'égard de tous nos membres en ce qui concerne les régimes d'assurance et de retraite.

Action légale: le RACAR vs le Gouvernement du Québec

Dans ce dossier de la plus haute importance, la défense de l'intérêt collectif de tous les membres est directement liée au respect de la demande du Vérificateur général du Québec quant à l'obligation du gouvernement de «reconnaître clairement en note, dans ses états financiers, le montant des engagements qu'il a contracté eu égard au partage du coût (cotisation) du RREGOP et RRPE (article 176, loi sur le RREGOP) et de celui du Régime de retraite des agents de la paix et des services correctionnels (RRAPSC), partage prévu par les lois concernées. » Il s'agit, pour les dirigeants du RACAR, dont notre Association est membre, de la seule base de négociation acceptable.

Sans cette Requête, il y aurait eu maintenant possibilité que le gouvernement invoque le délai de prescription, une période de trois ans s'étant écoulée depuis la modification des États financiers du gouvernement.

Carrefour de l'Innovation: une ouverture sur l'international

L'Association a maintenu sa maîtrise d'œuvre du Carrefour de l'Innovation pour une deuxième fois et l'événement a eu lieu à la Place Bonaventure de Montréal, les 8 et 9 novembre 2001.

Malgré le fait qu'un plus grand nombre d'exposants étaient présents et que le

niveau de participation fut sensiblement le même que lors du Carrefour d'avril 2000 à Québec, plusieurs événements sont venus perturber le succès de l'organisation.

Outre le fait que plusieurs colloques avaient lieu au même moment, les événements du 11 septembre 2001 et la dégringolade du marché boursier sont venus affecter la participation commerciale ainsi que les délégations internationales qui avaient préalablement signifié leur présence.

Malgré tout, le Carrefour demeure un événement unique permettant l'échange entre les pairs et le développement des compétences par le biais de l'innovation.

Un sondage récent, effectué à la demande du MSSS, est venu confirmer la nécessité de maintenir cette activité. Toutefois, après deux carrefours, il est pertinent de revoir le concept et, au besoin, de l'ajuster afin de bien répondre aux attentes du réseau. Pour ce faire, un groupe de travail sera mis sur pied par le MSSS afin d'en définir les balises.

Compte tenu que nous sommes les instigateurs du concept Carrefour, nous participerons activement aux travaux.

Pour conclure

L'année qui vient de se terminer a été remplie de nombreux changements. Les dossiers se succèdent et se chevauchent, mais il est toujours valorisant de s'investir pour l'avancement de la cause des cadres.

Le discours change et les décideurs réalisent enfin l'importance de supporter les cadres et de tenter d'améliorer leurs conditions de travail et surtout, ils en sont venus à réaliser ce que nous répétons depuis un certain nombre d'années, c'est-à-dire que si rien n'est fait, la pénurie de cadres ne fera que s'aggraver.

Notre rôle continuera d'être de bons navigateurs à travers ces changements et turbulences qui nous marquent en permanence. Le nombre de ministres et de sous-ministres que le réseau a connu au cours de la dernière année n'en est qu'une faible illustration.

Nous désirons conjointement remercier Denis Joly et Jacques McNicoll pour leurs précieux conseils et la défense des membres, ainsi que Marie Pinard pour ses vingt-cinq années consacrées au service des membres.

De plus, nous remercions les membres du Conseil ainsi que ceux des comités pour leur implication et le temps investi à travailler à l'avancement du personnel d'encadrement.

Hélène Tremblay
Présidente

Michel Legros
Directeur exécutif par intérim

COMITÉ DES RELATIONS DE TRAVAIL

Ce comité provincial, sous la responsabilité de Ghislain Cliche (CJ Saguenay / Lac St-Jean), était composé cette année de: Hélène Tremblay (CJ Montérégie), Jean-Claude Périard (CJ de Laval), Jean Belhumeur (CJ Batshaw), Richard Ouellet (CH Maisonneuve-Rosemont), et supportés par Jacques McNicoll et Denis Joly, conseillers de l'Association.

En plus des nombreux avis professionnels et des demandes d'assistance et de défense que le personnel de l'Association a assumés dans son quotidien auprès des membres, des employeurs, du MSSS et du Conseil du trésor, un certain nombre de dossiers ont pris toute leur importance au cours de la dernière année.

Boni au rendement

Après plusieurs années de suspension, ce dossier impopulaire auprès du personnel d'encadrement a revu le jour. Nous avons tenté, avec l'appui de nos partenaires associatifs, d'influencer le ministère à explorer d'autres modes de rémunération qui, selon nous, trouveraient toute leur place dans ce réseau.

On se rappellera que la décision de réintroduire le boni au rendement provenait du Conseil du trésor et que le souci de performance était et demeure omniprésent. Nous avons donc le choix de rejeter le 2% ou de travailler avec le MSSS dans le sens désiré. La décision d'aller de l'avant fut appuyée par un vote majoritaire des membres.

Notre position, voulant que la contribution de l'équipe de cadres prenne toute son importance dans cette démarche plutôt que de réanimer le climat de compétitivité que l'ancien système provoquait, a été retenue.

Nous sommes à compiler les variances d'application dans les établissements où nous avons des membres afin d'être en mesure d'assurer les représentations appropriées lors d'une révision éventuelle du système actuel.

Tout au long de l'année d'implantation, nous avons été appelés à donner des avis et souvent, à la demande de certains employeurs, de présenter aux cadres le système du MSSS et l'application que nous préconisons.

Guide d'élaboration de politiques locales diffusé par les associations d'employeurs

Suite à la révision du décret sur les conditions de travail des cadres et à la parution du décret consolidé, les associations d'employeurs ont publié un guide. Celui-ci a été diffusé dans le réseau, afin d'assister leurs établissements membres à se conformer à l'exigence ministérielle de se doter de politiques locales.

N'ayant pas été consultées au préalable, les associations de cadres ont été placées dans la position de réagir après coup. L'effort pour supporter les établissements à se doter de politiques locales est très louable. Mais il faut se rappeler que les employeurs ont le devoir de consulter leurs cadres et que l'application de ces politiques a des conséquences sur leurs relations de travail.

Révision du système de classification

Réclamant depuis plusieurs années des ajustements pour répondre à l'évolution du réseau et des fonctions d'encadrement, ce dossier demeure une priorité.

Le comité systémique paritaire, dont Jacques McNicoll, notre conseiller en relations de travail, est membre, a siégé à de nombreuses reprises. Les fonctions types en CLSC et en soins infirmiers, pour ne nommer que celles-ci, ont été revues. Nous remercions tous nos membres qui ont contribué à l'avancement de ces travaux.

Nous avons dû intervenir auprès du MSSS et de l'Association des Centres jeunesse du Québec afin que les fonctions d'encadrement au sein de ces établissements soient également étudiées. En juin dernier, il a été décidé avec le ministère de mettre sur pied un comité de révision systémique qui débutera ses travaux au cours de l'automne 2002. Malgré les ententes convenues pour certaines fonctions, leur application devra attendre la conclusion des travaux de l'équité salariale.

Prime de disponibilité

On se souviendra lors des dernières négociations du MSSS avec les syndicats, que la prime de disponibilité est passée d'un montant fixe à celui d'équivalent au taux horaire.

Malgré que nous ayons consenti à une telle règle au cours de nos négociations avec le ministère, la rétroactivité s'est appliquée avec un décalage de six mois pour les cadres. Nous avons fait des représentations auprès du Conseil du trésor afin de remédier à cette situation inéquitable. La facture estimée s'établit à tout près de 10 millions \$. Nous espérons toujours faire valoir ce point lors de négociations à venir dans le dossier de l'équité salariale.

Négociations avec les syndicats

Nous avons été appelés à suivre et commenter les négociations avec les syndicats sur la prolongation des conventions collectives.

Ceci est une illustration du type de partenariat que nous avons réussi à établir avec le gouvernement à certains égards.

Conclusion

Compte tenu qu'un certain nombre de dossiers n'ont pas encore été conclus, il est évident que la présence et l'implication active de l'Association au sein des dossiers de relations de travail revêtent toute leur importance.

Les délais sont souvent longs mais avec la persévérance, la ténacité et la qualité de nos interventions, l'Association demeure une partenaire incontournable du réseau.

Je remercie les membres du comité ainsi que les permanents pour leur engagement à l'amélioration constante des conditions de travail des cadres. Je remercie également tous nos membres qui ont consacré de leur temps et de leur énergie en participant aux différents travaux.

Ghislain Cliche

Secrétaire aux conditions et relations de travail

MEMBRES DU CONSEIL PROVINCIAL

Membres nommés par les régions:

Bas St-Laurent: Jocelyn Ross, administrateur
 Saguenay/Lac St-Jean: Ghislain Cliche, sec. conditions et relations de travail*
 Québec: Esther Després, administratrice
 Mauricie/Bois-Francs: Jean-Pierre Ratelle, administrateur
 Estrie: Louis Charland, administrateur
 Montréal-Centre: Pierre Pépin et Jean Belhumeur, administrateurs
 Outaouais: Diane Vallières, administratrice
 Abitibi-Témiscamingue: Éric Villeneuve, administrateur
 Côte-Nord: Armand Maltais, administrateur
 Gaspésie/Les Îles: Gilles Loubert, sec. développement de la gestion *
 Chaudière-Appalaches: Hélène Barrette, administratrice
 Laval: Jean-Claude Périard, vice-président*
 Lanaudière: Daniel Bouillon, administrateur
 Laurentides: Joël Villeneuve, administrateur
 Montérégie: Hélène Tremblay, présidente*

Membres nommés par l'assemblée générale:

Représentante des CLSC: Colette Claing, administratrice
 Représentante des CH: Danielle Massey, administratrice
 Représentante des CHSLD: Susan Di Rienzo, sec. aux affaires financières*
 Représentante du regroupement des retraités: Astrid Lajeunesse

* membre du comité administratif

COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT DE LA GESTION

Cette année encore, les diverses activités et les nombreux services offerts aux membres par le Comité du développement de la gestion l'ont été dans le plus grand respect des décisions prises et des sondages que nous avons effectués durant l'année 2001-2002. Les informations ainsi recueillies ont bénéficié à nos représentants qui siègent aux comités régionaux, entre autres, en ce qui concerne l'application de la politique nationale sur le développement du personnel d'encadrement.

La conviction des membres du comité d'interpeller et d'impliquer davantage les représentants régionaux au Comité de développement du personnel d'encadrement des régions régionales commence à porter fruits et les résultats nous donnent raison d'avoir insisté pour que l'Association soit représentée dans l'ensemble des régions du Québec. Les régions régionales ont pris les moyens pour impliquer davantage les membres des associations et soutiennent la participation de ceux-ci au niveau provincial en acceptant notamment de libérer un budget pour une participation au Rendez-vous annuel du ministère.

Durant la dernière année, le comité a répondu aux attentes des membres en développant un réseau de communication inter-régions sur les différents programmes en matière de formation pour les cadres. Nous constatons qu'il est difficile d'obtenir les informations de nos représentants à ces tables, ce qui empêche la diffusion des comptes-rendus que nous proposons de publier à tous les six mois.

Le comité doit se repositionner à ce sujet afin d'identifier d'autres moyens plus efficaces pour obtenir ces informations. Devrait-on relancer le ministère sur son engagement émis en 2000 de faire l'inventaire des différentes formations existantes dans chacune des régions et de transmettre l'information aux associations de cadres concernées ? Cette piste sera explorée ...

Suite au dernier sondage, les membres ont exprimé le souhait que l'Association offre des activités de développement.

Dans ce contexte, nous avons choisi de tenir le colloque intitulé « *SERVIR ET SURVIVRE - L'humain au cœur des organisations* ». Par l'entremise de cette activité, nous avons voulu offrir une activité stimulante et ressourçante aux membres tout en sachant qu'il est primordial de trouver le juste équilibre dans notre vie personnelle ainsi qu'au sein de nos organisations. Cette thématique, nous en sommes convaincus, rejoint les préoccupations et le vécu des cadres du réseau, ce qui nous est confirmé par le grand nombre de participants inscrits à l'événement.

À notre vive satisfaction, la qualité et la diversité des services offerts par et pour nos membres tant aux niveaux régionaux que provincial agissent directement sur l'influence et la visibilité grandissante de notre Association. À titre de responsable du comité, je remercie Hélène Barrette (CLSC-CHSLD de la MRC Desjardins) et Jean-Claude Périard (CJ de Laval) pour leur implication et leur disponibilité. Je remercie aussi Denis Joly et Michel Legros de nous appuyer dans nos démarches auprès du ministère et pour le développement d'activités pour les cadres.

Gilles Loubert

Secrétaire du Comité développement de la gestion

BILAN AU 31 MARS (non vérifié)

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	9 725	7 258
Placements, au coût	108 372	165 198
Débiteurs	37 744	32 300
Frais reportés au prochain exercice	-----	85 097
Avance Carrefour de l'Innovation	<u>38 663</u>	-----
	<u>194 504 \$</u>	<u>289 853 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	24 256	34 183
Revenus reportés	-----	<u>85 000</u>
	<u>24 256</u>	119 183
ACTIFS NETS	<u>170 248</u>	<u>170 670</u>
	<u>194 504 \$</u>	<u>289 853 \$</u>

PLACEMENTS	2002	2001
Dépôt à terme 5,35%, échéant le 25 novembre 2001	-----	15 803
Dépôt à terme 4,85%, échéant le 7 novembre 2001	-----	11 678
Dépôt à terme 4,85%, échéant le 1 ^{er} novembre 2001	-----	20 000
Dépôt à terme 5,20%, échéant le 25 novembre 2001	-----	10 475
Dépôt à terme 3,56%, échéant le 26 avril 2001	-----	25 000
Dépôt à terme 3,56%, échéant le 26 avril 2001	-----	25 000
Dépôt à terme 3,20%, échéant le 26 avril 2001	-----	10 000
Dépôt à terme 3,10%, échéant le 26 août 2002	60 582	-----
Fonds Commun-Guardian		
Valeur marchande 6 628\$ (5 518\$ en 2001)	6 890	6 342
Obligation Hydro Québec 5,50%, échéant le 15 mai 03		
Valeur marchande 15 599\$ (15 485\$ en 2001)	14 801	14 801
Obligation Université Montréal 5%, échéant le 2 mars 04		
Valeur marchande 6 060\$ (5 972\$ en 2001)	6 000	6 000
Obligation RES Hydro Québec 5%, échéant le 15 août 05		
Valeur marchande 10 507\$ (9 873\$ en 2001)	10 099	10 099
CPN Québec 5,240%, échéant le 7 avril 02		
Valeur marchande 12 104\$ (11 544\$ en 2001)	<u>10 000</u>	<u>10 000</u>
	<u>108 372 \$</u>	<u>165 198 \$</u>

**RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS (non vérifié)**

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
PRODUITS		
Cotisations des membres	341 767 \$	316 253 \$
Carrefour de l'Innovation (inscriptions et commandites)	-----	31 894
Subvention	-----	62 600
Autre	<u>29 767</u>	<u>13 842</u>
	371 534	424 589
CHARGES		
Charges d'opérations	72 831	151 352
Charges administratives	<u>304 978</u>	<u>233 823</u>
	377 809	385 175
Excédent des (charges) ou produits avant intérêts	(6 275)	39 414
Revenus d'intérêts	<u>5 853</u>	<u>5 395</u>
Excédent des (charges) ou produits	<u>(422) \$</u>	<u>44 809 \$</u>

**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS (non vérifié)**

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
CHARGES D'OPÉRATIONS		
Conseil provincial	11 976	24 316
Comité administratif	11 060	11 153
Bulletin ACSSSQ info	2 700	3 169
Autres comités	12 864	15 676
Carrefour de l'Innovation	-----	58 598
Structures régionales	8 077	5 098
Défense des membres (frais légaux)	3 339	23 381
Assemblée générale	604	1 665
Colloque	-----	2 617
Contribution RACAR	-----	1 910
Contribution CNCQ	5 106	1 666
Représentation	2 105	2 103
Mauvaises créances	<u>15 000</u>	-----
	<u>72 831 \$</u>	<u>151 352 \$</u>
CHARGES ADMINISTRATIVES		
Rémunérations & charges sociales	265 009 \$	189 976 \$
Loyers et taxes	16 643	15 890
Papeterie, impression, timbres	5 786	6 249
Communications & Internet	5 084	10 739
Frais de bureau	4 610	4 355
Recrutement	2 378	1 942
Honoraires professionnels	1 380	1 380
Assurances	553	809
Frais de banque	155	150
Immobilisations acquises à même les produits	<u>3 380</u>	<u>2 333</u>
	<u>304 978 \$</u>	<u>233 823 \$</u>